



Sortie de l'indivision et estimation terrain

Par **EVELYNE LAIGLE**, le **09/05/2017** à **20:30**

Bonjour,

Afin de sortir de l'indivision, nous devons connaître la valeur des biens concernés.

Hors il y a un terrain constructible mais qui est actuellement en bail agricole (qui se termine dans trois ans).

Compte tenu de cette contrainte, j'aimerais savoir si cela a une incidence sur sa valeur au moment du partage.

D'avance merci.

Par **Tisuisse**, le **10/05/2017** à **07:07**

Bonjour,

Non, la valeur est fixée au jour de la demande d'expertise peu importe ce qui se passe ensuite.

Par **EVELYNE LAIGLE**, le **10/05/2017** à **09:07**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Toutefois je pense m'être mal exprimée.

Je voudrais simplement savoir si le fait d'être soumis à un bail agricole, une terre constructible perd de sa valeur.